



Le mariage communal est proposé aux citoyens de la ville de Neuchâtel et des localités voisines et contiguës de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin.
© Keystone / ALESSANDRO DELLA BELLA

4 minutes de lecture

◆ Neuchâtel

Serge Jubin

Publié dimanche 8 mai 2016 à 16:28.

NEUCHÂTEL

Les fusions de communes, le modèle dynamique de Neuchâtel

Englué dans ses luttes intestines, le canton peine à se réformer. A l'échelon local pourtant, le nombre de communes est passé de 62 à 36, et tombera peut-être à 23 en fin d'année. Deux projets sont soumis aux populations le 5 juin. Ca bouge partout, sauf dans les Montagnes

Même si «le canton a bien changé en dix ans», selon le ministre Laurent Kurth, Neuchâtel peine à réformer ses institutions. Englué dans ses guéguerres intestines. Le Grand Conseil vient ainsi de refuser de supprimer les six districts et l'élection du parlement dans une seule circonscription cantonale.

Pourtant, le canton de Neuchâtel peut se targuer d'une dynamique institutionnelle exemplaire : les fusions de communes. Elles étaient encore 62 en 2008, elles ne sont plus que 36 aujourd'hui, et peut-être 23 à fin 2016, si les trois projets en cours aboutissent. «C'est plus qu'une division par deux, se réjouit Laurent Kurth. C'est un mouvement remarquable que le gouvernement encourage et soutient (800 francs par habitant, ndlr). Cela renforce l'importance de la structure institutionnelle de proximité.»

Elections locales repoussées

Le 5 juin, deux fusions d'importance sont proposées à leurs habitants: le chef-lieu Neuchâtel entend s'allier à trois localités voisines constituant, pour deux d'entre elles, un espace urbain continu (Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin). Un mariage à trois ou quatre (Valangin pourrait refuser, ce qui ne

met pas en péril la fusion pour les trois autres), susceptible de constituer la troisième plus grande commune de Suisse romande avec 44 800 habitants, détrônant La Chaux-de-Fonds (39 000).

Après un échec en novembre dernier, en raison du refus du Landeron, six communes situées au nord-est de Neuchâtel (Saint-Blaise, La Tène, Enges, Cornaux, Cressier et Lignières) prévoient de former Entre-deux-Lacs (13 000 habitants). Dans les communes qui voteront le 5 juin, les élections locales prévues à cette date dans le canton, sont repoussées, au 25 septembre pour Entre-deux-Lacs et au 23 octobre à Neuchâtel.

Enfin, La Béroche (Bevaix, Saint-Aubin, Gorgier, Fresens, Montalchez et Vaumarcus, 9000 habitants) pourrait voir le jour d'ici à fin 2016, mais la convention de fusion n'est pas encore adoptée par les exécutifs locaux.

Le modèle de Val-de-Travers

«La spécificité du mouvement de fusions dans le canton de Neuchâtel, c'est qu'il intervient à une échelle régionale, dans des espaces cohérents et stratégiques. Ce n'est pas qu'une question de taille», analyse Pierre Leu, chef du service des communes.

La dynamique de fusion est née au Val-de-Travers. Il y a certes d'abord eu un échec, laissant de côté La Côte-aux-Fées et Les Verrières, mais en 2009, neuf communes se sont unies pour constituer une entité de 11 000 habitants, avec un résultat probant depuis lors. «Les cinq élus professionnels réfléchissent le développement et l'aménagement du territoire à l'échelle du Vallon, reprend Pierre Leu. Jamais Couvet, seul, n'aurait pu équiper une zone pour accueillir l'entreprise Celgene. La commune de Val-de-Travers y est parvenue.»

Quatre ans plus tard, deux autres fusions ont abouti: à la surprise générale, quinze communes acceptent de créer Val-de-Ruz (16 600 habitants) et trois, sur le Littoral, forment Milvignes (Auvernier, Colombier, Bôle, 9000 habitants).

Il y a aussi des ratés: en 2008, Peseux et Corcelles-Cormondrèche, en raison du refus de Peseux, n'ont pas pu s'allier. D'aucuns craignent que ce même Peseux (6000 habitants) fasse capoter la nouvelle commune de Neuchâtel le 5 juin. Parce que le projet manquait d'une vision sociétale, la réunion de Boudry, Bevaix et Cortaillod a été refusée.

La dynamique de la réinvention

«Tout mouvement de fusion contraint à se réinventer, génère une dynamique nouvelle, oblige à co-construire, tout en conservant la vie associative villageoise, observe Laurent

Kurth. Cette façon d'aller de l'avant est très bénéfique.»

Les nouvelles grandes communes fusionnées ont à leur tête un exécutif professionnel, avec cinq élus à 100% (sauf à Milvignes où ils sont à 50%). «Ils sont de véritables interlocuteurs pour le canton, des partenaires qui connaissent leurs dossiers, note Laurent Kurth. Il y a parfois de la confrontation, mais la logique de partenariat l'emporte.» «Le professionnalisme politique se double d'un surcroît de compétences administratives, avec des spécialisations dans le personnel, renchérit Pierre Leu. On passe du fontainier à un service des eaux avec des ingénieurs.»

Le mouvement n'est pourtant pas général. Les districts des Montagnes, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, même s'ils ont brièvement envisagé une fusion globale, n'ont pas de projet. «C'est une préoccupation», relève Laurent Kurth. Et de s'interroger sur la capacité de se réinventer, de se projeter dans l'avenir, de proposer un nouveau projet de société aux habitants des Montagnes. L'absence d'institution unique a conduit La Chaux-de-Fonds et Le Locle à prévoir de gros montants pour remettre en état leurs piscines de 25 mètres, alors que la construction commune d'un bassin de 50 mètres, au rayonnement cantonal, aurait coûté moins cher.

Une commune en cohérence avec un territoire

Le slogan du Conseil d'Etat est «un canton, un espace». Au point d'imaginer n'avoir plus qu'une commune pour tout le canton ? «Absolument pas, coupe Pierre Leu. Une commune doit avoir une cohérence avec un espace spécifique. Une vallée, une agglomération.»

Comment expliquer le dynamisme institutionnel des communes et la frilosité du Grand Conseil ? Laurent Kurth n'oppose pas les courants. «Certains projets de fusion ont dû passer par des échecs. Au plan cantonal, nous voulons aller vite. Le Grand Conseil a peut-être lui aussi besoin d'un temps de mûrissement. Je reste optimiste, la circonscription électorale unique va revenir très vite, elle pourrait même être adoptée cette législature encore, mais ne prenant effet qu'en 2021.»

À propos de l'auteur

 Serge Jubin
@letemps
